

Les animaux de compagnie dans les établissements de santé (Animals in healthcare facilities)

Visites d'animaux de compagnie

(Pet visits)

Les animaux de compagnie sont les bienvenus dans les établissements d'Alberta Health Services. La visite d'un animal de compagnie peut être bénéfique pour la santé et le bien-être des patients.

Lorsque vous amenez un animal de compagnie pour une visite, vous êtes responsable de cet animal et de tout ce qu'il fait dans l'établissement de soins de santé.

Pour la sécurité de tous, suivez ces conseils concernant les visites d'animaux de compagnie.

Informations générales

(General information)

Avant d'amener un animal de compagnie dans un établissement de santé :

- Obtenez l'accord du responsable du service avant la visite de l'animal.
- Assurez-vous que l'animal est en bonne santé, calme, bien éduqué et propre.
- Tenez l'animal en laisse ou mettez-le dans une caisse de transport.

Pendant la visite :

- Ne laissez que vous et le patient auquel vous rendez visite entrer en contact avec l'animal.
- Lavez-vous les mains avant et après avoir touché l'animal.
- Restez avec l'animal pendant toute la durée de la visite.
- Nettoyez tout accident de l'animal (déjection ou urine), le cas échéant.
- Placez une serviette ou un coussin sur le lit ou les genoux du patient pour que l'animal puisse s'y asseoir.
- Veillez à ce que l'animal ne gêne pas le traitement du patient. Il ne **doit pas** toucher les appareils médicaux, les lignes électriques ou autres lignes invasives, les cathéters ou les plaies du patient.
- Ramenez l'animal à la maison s'il devient stressé ou nerveux. (Ne laissez pas l'animal seul dans votre véhicule. Cela sera signalé).

Chiens d'assistance et chiens-guides

(Service dogs and guide dogs)

Une équipe qualifiée de chien d'assistance ou de chien-guide est composée du propriétaire du chien et du chien d'assistance ou du chien-guide. L'équipe a légalement le droit d'entrer dans les espaces publics. Elle peut aller partout où le public va. Apprenez-en plus sur **les chiens d'assistance en Alberta**.

Animaux bénévoles

(Volunteer animals)

Certains animaux sont enregistrés auprès des **Ressources pour les bénévoles de l'Alberta Health Services**. Ils ont été sélectionnés pour répondre à certains critères. Ces animaux et leurs propriétaires rendent visite à de nombreux patients dans le cadre de la zoothérapie.



Appelez Health Link au 811 pour obtenir les conseils d'une infirmière et des informations générales sur la santé 24 h par jour, 7 jours par semaine. Si vous avez besoin d'un service d'interprétation, indiquez la langue concernée.

Dernière révision : 30 août 2023

Auteur : Prévention et contrôle des infections, Alberta Health Services

Ce document ne remplace en aucun cas les conseils d'un professionnel de santé qualifié. Ce document est donné à titre indicatif uniquement et est fourni « en lieu et état ». Même si tous les efforts raisonnables ont été déployés pour confirmer l'exactitude des informations, Alberta Health Services ne fait aucune représentation ni ne formule aucune garantie, expresse, implicite ou statutaire, relative à l'exactitude, la fiabilité, l'exhaustivité, l'applicabilité ou l'adéquation à un usage particulier de ces informations. Alberta Health Services dément expressément toute responsabilité en cas d'utilisation de ces documents, ainsi qu'en cas de revendication, action, demande ou poursuites découlant de cette utilisation.